



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète

New York, 27-31 mars et 15 juin-7 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Organisation des travaux

Comment [Start1]: <<ODS JOB NO>>N1718346F<<ODS JOB NO>>
<<ODS DOC SYMBOL1>>A/CONF.229/2017/3/Add.2<<ODS DOC SYMBOL1>>
<<ODS DOC SYMBOL2>><<ODS DOC SYMBOL2>>

Calendrier provisoire des travaux de la conférence

(26-30 juin)*

Lundi 26 juin 2017

Jour férié (*les locaux du Siège sont fermés*)

Document de séance A/CONF.229/2017/CRP.1/Rev.1 (distribué par voie électronique et disponible à l'adresse : www.un.org/disarmament/ptnw/conference-documents.html)

Mardi 27 juin 2017

10 heures- (*Pas de réunions*)
13 heures

15 heures- Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution
18 heures 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

Présentation du document de séance A/CONF.229/2017/CRP.1/Rev.1 (*réunion publique*)

* Dont la conférence a pris note à sa session de fond, le 23 juin 2017.



Mercredi 28 juin 2017

10 heures-
13 heures Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

Réunion informelle (*privée*)

15 heures-
18 heures Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

Réunion informelle (*privée*)

Jedi 29 juin 2017

10 heures-
11 heures Séance plénière (*publique*)

10 heures-
13 heures Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

11 heures-
13 heures Réunion informelle (*privée*)

15 heures-
18 heures Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

Réunion informelle (*privée*)

Vendredi 30 juin 2017

10 heures-
13 heures Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

Réunion informelle (*privée*)

15 heures-
18 heures Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*suite*)

Point 5. Organisation des travaux

Séance plénière (*publique*)

Remarque : La conférence suivra un calendrier évolutif, de sorte que, dès que prendront fin les débats relatifs à une section du texte, le Président passera à la section suivante. Tous les horaires sont donc indicatifs et les délégations doivent se préparer en conséquence.